



Association Familles de France

Cerdagne-Capcir

Mairie, Avenue E. Brousse 66 760 UR

Madame Ségolène NEUVILLE

Cabinet Parlementaire

24, quai Sadi Carnot BP 906

66 906 PERPIGNAN Cedex

UR, le 26 Août 2012

Madame la Députée,

Au nom de l'association Familles de France de Cerdagne-Capcir, je vous remercie de votre réponse à notre courrier du 10 juillet 2012 par lequel vous nous assurez de votre bienveillance sur le suivi du dossier de la Perle Cerdane. Une solution provisoire est trouvée pour l'internat des élèves de la Perle Cerdane et nous nous en félicitons. Nous comptons sur votre appui pour que le pôle pédiatrique soit réellement créé le plus rapidement possible avec le maintien du nombre de lits actuel en Cerdagne.

Effectivement nous sommes de plus en plus inquiets des difficultés que rencontre le secteur de la santé sur le territoire, aussi bien en termes d'emploi et d'économie locale qu'en termes d'organisation de la prise en charge médicale d'urgence.

1°) Les familles demandent d'inverser cette tendance au démantèlement du système de santé sur le territoire qui se traduit par une multiplication de faits qui dénote un manque de déontologie de certains professionnels de la santé :

- En mai, un jour férié, un des adhérents de l'association, à qui le médecin venait de prescrire en urgence, un anticoagulant, n'a pas été reçu à 14h30 à la pharmacie de garde; il a dû attendre l'ouverture à 17h15 pour être informé de l'absence de ce médicament.
- En juin, un patient souffrant d'un cancer, fiévreux, en manque de plaquettes, se rend aux urgences à 100 km, après entente entre médecins. Il arrive à 9h. Les analyses s'étirent jusqu'à 12h, aucun verre d'eau ne lui est proposé. A 13h, il apprend que les soins peuvent attendre deux jours et le service demande à une ambulance de le ramener à son domicile en Cerdagne. Celle-ci refuse pour cause d'éloignement. Il rentrera dans la voiture de son épouse.
- Très récemment, dans une autre pharmacie de Cerdagne, un petit appareil orthopédique pour le bras cassé d'une adolescente n'est pas commandé sous prétexte qu'à l'arrivée, s'il n'est pas acheté, le pharmacien devra la stocker.

2°) Les familles souhaiteraient bénéficier directement, dès que possible, dans le cadre du GCS Pôle Sanitaire Cerdan, de la technologie avancée de l'appareil radiologique situé aux « ESCALDES ».

3°) Elles demandent que la création de l'équipe mobile de soins palliatifs soit activée et mise en place rapidement sans attendre l'ouverture du nouveau pôle gériatrique.

Association Familles de France de Cerdagne-Capcir

Adresse postale : Mairie- Rue Emmanuel Brousse – 66 760 UR

Enregistrement N° 0663003660 préfecture des Pyrénées Orientales

Courriel : famillesdefrance-cerdagne@orange.fr

4°) Face à la nouvelle organisation des gardes des pharmacies sur le territoire de CERDAGNE-CAPCIR, et vu les difficultés géographiques et météorologiques, nous proposons un système de prise en charge du transport pour la récupération des médicaments auprès des pharmacies de jour et de garde pour les familles ayant des difficultés à se déplacer.

5°) Familles de France Cerdagne-Capcir, attend toujours une réponse à sa demande d'avoir un représentant au sein du comité consultatif du GECT de Cerdagne et attend toujours des réponses à certaines questions :


- L'état civil des enfants nés à l'hôpital transfrontalier : Y aura-t-il libre choix de la nationalité à la naissance y compris pour les enfants mort-nés ? (courrier d'une famille ci-joint).
- En cas de décès : L'homogénéisation des pratiques funéraires afin d'assurer les us et coutumes des familles françaises sera-t-elle assurée ? (Incinération, respect des volontés). Donnera-t-on le pouvoir aux pompes funèbres françaises de récupérer le corps sous un régime dérogatoire ?
- La législation française sur le don d'organes s'appliquera-t-elle ?
- Comment le mineur sans représentant légal présent sera-t-il pris en charge ?
- Sur quelles bases se fera l'évaluation globale externe des établissements composant l'hôpital transfrontalier ?
- L'association souhaite une priorité d'embauche, à qualification égale, des familles de Cerdagne sur un quota défini.
- Dans quelles conditions les droits des salariés français seront-ils respectés ?
- L'association souhaite qu'une formation bilingue soit également dispensée aux personnels aide soignant et hôtelier.
- Qu'en est-il de la continuité des soins après l'hospitalisation ? (H.A.D. pour les patients français).
- Compte tenu de la pathologie du patient, qu'en est-il au sujet du libre choix sur le lieu de son hospitalisation et de la prise en charge des transports ?
- Qu'en est-il des accès routiers à l'hôpital côté français et côté espagnol ?

6°) Enfin sur un autre registre, les familles de Cerdagne-Capcir se sentent discriminées par l'absence d'assistante sociale, aux Collèges et Lycée de Bourg- Madame et Font-Romeu, surtout au vu des difficultés sociales et économiques de la population locale.

Comptant sur votre soutien éclairé et votre intervention attendue dans ces domaines, au nom des familles de Cerdagne-Capcir qui ont trouvé dans votre élection un motif d'espérer, je vous prie d'agréer, Madame La Députée, l'expression de ma haute considération.

Mr Le Président de Région L.R
Mme La Présidente du CG des P.O
Mme la Conseillère régionale des P.O
Mr le Président et C.G de la CDC P.C
Mrs Les Maires de Cerdagne

Pour le bureau,



Le Président
S. REGRAGUI

Association Familles de France de Cerdagne-Capcir

Adresse postale : Mairie- Rue Emmanuel Brousse – 66 760 UR
Enregistrement N° 0663003660 préfecture des Pyrénées Orientales
Courriel : famillesdefrance-cerdagne@orange.fr